

Institution Préparatoire aux Écoles Polytechnique, Militaire, à la Marine et aux Eaux et Forêts, dirigée par M. Laville.

Numéro d'inventaire : 1981.00069.25

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Sirou (A.)

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1850 (vers)

Description : Feuillet imprimé formant livret.

Mesures : hauteur : 177 mm ; largeur : 126 mm

Notes : Cet établissement est situé 40 rue du Faubourg Saint-Jacques, près l'Observatoire. M. Laville est professeur agrégé de l'Université pour les Sciences. L'institution prépare les élèves aux diverses grandes écoles et offre aussi un cours préparatoire au Baccalauréat ès-lettres. Matières enseignées et conditions de pension. Conservation : voir boîte enseignement masculin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4

Lieux : Paris, Paris

INSTITUTION PRÉPARATOIRE
AUX
ÉCOLES POLYTECHNIQUE, MILITAIRE,
A LA MARINE ET AUX EAUX ET FORÊTS,
DIRIGÉ PAR
M. LAVILLE,
PROFESSEUR AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ POUR LES SCIENCES,
RUE DU FAUBOURG SAINT-JACQUES, 40,
près l'Observatoire.

Le but de cet établissement étant de diriger vers les services publics des jeunes gens qui se distinguent à la fois par leurs talents et une conduite honorable, l'enseignement de la religion y est mis au premier rang, et nul élève n'y est reçu, s'il n'offre des garanties suffisantes concernant ses mœurs et ses principes religieux.

L'observation des convenances, qui dénote la bonne société, l'esprit d'ordre et de discipline, sont exigés des élèves, sur lesquels une surveillance exacte et paternelle est exercée. Celui qui, par ses discours ou sa conduite, donnerait un mauvais exemple à ses condisciples, serait immédiatement remis à sa famille.

L'établissement a un aumônier et une chapelle. Tous les exercices religieux ont lieu dans l'intérieur.

Il est partagé en deux divisions entièrement séparées : l'une, contenant les élèves qui se destinent à l'Ecole Polytechnique, à Saint-Cyr et aux Eaux et Forêts ; l'autre, composée des aspirants à la marine. Ces derniers sont admis dans la maison dès l'âge de 13 ans.

— 2 —

Un cours préparatoire au Baccalauréat ès-lettres est également établi dans l'institution en faveur des jeunes gens qui veulent acquérir le grade de Bachelier, en même temps que des connaissances mathématiques. Ces élèves sont compris dans la 1^{re} division.

Les élèves ne peuvent sortir qu'avec leurs parents, ou avec des personnes expressément autorisées par la famille.

L'établissement, construit exprès pour cette destination, est situé au milieu d'immenses jardins, et isolé de toute autre habitation. On y jouit à la fois de l'air et de la vue de la campagne. L'étendue et la distribution des bâtiments est telle, que les élèves ont chacun leur chambre, au lieu d'être dans des dortoirs communs.

Une infirmerie, sous la direction spéciale des dames de la maison, est placée dans un local séparé du reste de l'établissement.

La nourriture est la même que dans un ménage jouissant d'une honnête aisance; tous les maîtres de la maison, sans exception, vivent avec les élèves.

L'enseignement se compose de la manière suivante :

1^o Pour les aspirants à l'Ecole Polytechnique et aux Eaux et Forêts.

Cours de Mathématiques élémentaires, comprenant : Arithmétique, Géométrie, Géométrie descriptive, Algèbre, Trigonométrie, Statique. (Ce cours est destiné aux élèves qui font leur première année d'étude pour l'Ecole Polytechnique, et à ceux qui se préparent aux Eaux et Forêts.)

Cours de Mathématiques spéciales, comprenant toutes les matières exigées pour le concours à l'Ecole Polytechnique. (Ce cours est destiné aux élèves qui doivent se présenter dans l'année aux examens.)

Cours supérieurs, comprenant les compléments d'Algèbre, la Théorie des surfaces du second ordre, et le calcul différentiel. (Ce cours est destiné aux élèves plus avancés. Ils peuvent suivre au même temps le précédent.)

— 3 —

Cours de Physique et éléments de Chimie, cours de Littérature et de Dessin.

2^o Pour les aspirants à Saint-Cyr.

1^o Cours de Mathématiques, comprenant tout ce qui est exigé pour les examens;

2^o Cours d'Histoire et de Géographie;

3^o Cours de Composition Française, et de Traduction Latine;

4^o Cours de Langue Allemande;

5^o Cours de dessin.

Division spéciale pour la marine.

1^o Cours propres à compléter les études littéraires exigées pour l'admission à la marine.

2^o Cours de Mathématiques, comprenant tout l'exigé. (Ce cours est partagé en autant de sections que l'exige la force relative des élèves.)

3^o Cours d'Anglais.

4^o Cours de Dessin.

Indépendamment de tous ces Cours, qui sont faits dans l'intérieur de l'établissement, par les professeurs les plus distingués de Paris, chaque division a des examinateurs spéciaux qui font subir aux élèves, une ou deux fois par semaine, des examens particuliers, dont le résultat est transmis aux parents, dans les bulletins trimestriels.

Dans le courant de l'année, des examens généraux, devant des professeurs de l'Ecole Polytechnique et autres, servent à constater les progrès des élèves.

CONDITIONS DE LA PENSION.

Le prix de la pension pour les élèves de la première division (Aspirants à l'Ecole Polytechnique, à Saint-Cyr, aux Eaux et Forêts et au Baccalauréat), y compris le blanchissage et le raccommodage ordinaire du linge, est de 1650 fr. pour l'année scolaire, commençant le 1^{er} octobre et finissant le 1^{er} août. Elle s'acquitte en quatre paiements faits au